Raison individuelle

Marchandises et taxe sur la valeur ajoutée

M. Russel Jack vient d'ouvrir un cabinet vétérinaire, spécialisé dans les animaux de compagnie. Il a choisi, pour commencer, la forme juridique d'une entreprise individuelle. Il est assujetti à la TVA. La comptabilisation est au net sur la base des contreprestations convenues. A côté de son activité de base, il a un petit coin pour la vente de divers produits pour animaux, le shop, tels que nourritures, coussins, laisses, colliers, niches... Il a engagé une assistante-vendeuse à 60% qui



s'occupe du shop et de la partie administrative du cabinet à part égale de son temps.

Les consultations et traitements divers (radios, consultations...) sont soumis au taux de TVA à 8.1%. La vente de médicaments seule, selon le système de l'inventaire permanent, avec une marge brute de 60% du prix de vente, est au taux de 2.6%. La vente de produits de l'animalerie, selon le système de l'inventaire intermittent, aux taux de 8.1%.

Voici un extrait de la balance des comptes au 30 septembre :

	Débit	Crédit
Liquidités (caisse et banque)	39 800,00	
Créances commerciales - clients cabinet	7 560,00	
Débiteurs divers	3 900,00	
Impôt préalable sur achats de médicaments	125,00	
Impôt préalable sur achats du shop	480,00	
Impôt préalables sur investiss. et charges exploitat	2 430,00	
Stock et achat de médicaments	5 300,00	
Stock marchandises shop	8 900,00	
Mobilier et agencement du cabinet	35 000,00	
Appareils et machines du cabinet	120 000,00	
Véhicule d'entreprise	4 500,00	
Autres immobilisations	95 400,00	
Local commercial (cabinet et shop)	320 000,00	
Divers immobilisations du shop	34 000,00	
Fournisseurs de médicaments		2 300,00
Fournisseurs du shop		4 590,00
Bons cadeaux		1 500,00
TVA due 8,1% sur cabinet		4 400,00
TVA due 8,1% sur le shop		320,00
TVA due 2.6% sur les médicaments		275,00
TVA à décaisser - c/c TVA		
Créancier garage Tacot		
Créanciers divers		12 300,00
Hypothèque Migros		180 000,00
Privé	3 450.00	,
Capital	,	100 000,00
Honoraire vétérinaire		165 800,00
Ventes de médicaments		34 050,00
PRAMV sur médicaments	13 620,00	·
Déductions obtenus sur activité de base	,	1 340,00
Déductions accordés sur activité de base	250,00	. 0.0,00
Prestation à soi-même	200,00	350,00
Achats marchandises du shop	12 400,00	000,00
Ventes marchandises du shop	12 400,00	45 300,00
Frais de cartes, frais de ventes	450,00	45 500,00
Salaires et charges sociales	28 900,00	
Assurances entreprise	3 400,00	
Frais et entretiens véhicules de livraison		
	4 129,00	
Charges financières	2 785,00	
Autres charges d'exploitation	34 800,00	
Diverses charges sur le shop	15 230,00	

Informations complémentaires :

Le local commercial est divisé en deux parties : la première pour l'activité de base (cabinet vétérinaire) représente les 75% du local ; la deuxième partie est pour l'animalerie, activité secondaire.

Sur le local commercial, cabinet et shop, est grevée une hypothèque auprès de la Banque Migros. Le prêt a été constitué au 1^{er} janvier de l'année passée et il est remboursé sur 10 ans. Les intérêts sont payés trimestriellement au taux fixe de 2.8%. L'amortissement financier fixe (toutes les années la même somme est remboursée) est payé à la fin de l'année civile, soit au 31 décembre.

Sauf indication contraire, tous les montants sont TVA comprises. Arrondir au franc le plus proche.

Quelques écritures groupées du dernier trimestre :

- 1. Paiement au 30 septembre des éléments relatifs à l'hypothèque.
- 2. Le décompte de TVA du troisième trimestre est établi. Passer les écritures nécessaires.
- 3. Le chiffre d'affaires des consultations (ventes de prestation de service) à crédit du dernier trimestre est de fr. 56'004.— (TVA comprise ici) pour le cabinet vétérinaire. Les ventes à crédit de médicaments sont de fr. 12'608.—.
- 4. Un client régulier retourne des médicaments non utilisés pour une valeur de fr. 410.—, car un de ses animaux est décédé. Le cabinet lui fait une note de crédit pour des prochains médicaments.
- 5. Achats à crédit de divers médicaments pour fr. 5'945.—. Le fournisseur accorde une ristourne de fin d'année en cash de fr. 500.— et des gratuités pour fr. 410.—.
- 6. Les ventes du shop sont de fr. 4'547.— au comptant et de fr. 3'016.— par cartes. Il faut tenir compte de 3% de frais de cartes qui sont retenus sur le prix de vente avec TVA.
- 7. Achats à crédit de divers produits pour le shop, fr. 3'446.—.
- 8. Importation à crédit, depuis la Belgique de divers produits pour le shop pour une valeur de € 3'000.— sans la TVA belge. Le cours de l'euro est de 1.15. Paiement de la TVA suisse à la douane. Le transporteur suisse facture fr. 150.— pour l'acheminement de la marchandise.
- 9. Paiement d'une facture de marchandises liées au shop de fr. 2'352.— après avoir déduit 2% d'escompte.
- 10. Suite à la demande du shop, un client retourne directement des marchandises à un fournisseur, pour une valeur de fr. 1'286.—. Le cabinet lui rembourse par un virement bancaire. La marchandise avait été achetée pour fr. 323.—. Le fournisseur accorde une note de crédit pour le remboursement.
- 11. Paiement de la TVA due à l'AFC.

- 12. Paiement des salaires et charges sociales du trimestre de l'assistante, fr. 3'000.— mensuel.
- 13. Comptabilisation d'une facture de diverses fournitures de bureau (papier, enveloppes, classeurs, etc.) fr. 485.—.
- 14. Ordre e-banking pour le paiement des factures déjà comptabilisées :
 - a. service industriel pour électricité fr. 1'260.—;
 - b. assurances RC et entreprise fr. 4'950.—;
- 15. Le chef d'entreprise décide de changer le véhicule. Le garage Tacot, qui est un client régulier au cabinet, lui reprend son ancienne voiture pour fr. 5'200.—. Il lui reprend un nouveau véhicule pour fr. 35'000.—. Il doit installer divers équipements spéciaux pour les interventions d'urgences, fr. 2'500.—. Le paiement s'effectue :
 - a. par compensation;
 - b. par compensation d'une facture déjà envoyée pour des soins au cabinet pour fr. 4'800.—;
 - c. par un virement bancaire de fr. 15'000.—;
 - d. le solde sera réglé l'année prochaine en trois mensualités.

Les frais d'immatriculation, facture reçu du service des automobiles est de fr. 40.— et réglé par un virement bancaire.

- 16. M. Russel se prélève divers produits dans le shop. Les prix affichés en magasin sont de fr. 1'490.—. Le PRA est de fr. 320.—.
- 17. Ventes au comptant de divers bons cadeaux pour le shop, fr. 1'400.—.
- 18. Paiement au 31 décembre des éléments relatifs à l'hypothèque.

Quelques écritures d'inventaires et de clôture :

- 19. Il faut tenir compte d'une diminution de stock de médicaments suite à des vols et des médicaments périmés pour fr. 240.— au PRA.
- 20. L'inventaire du stock de marchandises pour le shop est de fr. 7'800.—.

Travail à effectuer :

- comptabiliser uniquement les différentes écritures dans le grand livre ;
- ne pas clôturer les comptes et ne pas dresser le compte de résultat et de bilan du fait qu'il ne s'agit que de quelques écritures du dernier trimestre.

	Créances commerciales - clients				
Liquidités (caisse et banque)	cabinet	Débiteurs divers			
SI 39 800,00	SI 7 560,00	SI 3 900,00			
<u> </u>	<u> </u>				
Impôt préalable sur achats de	lmpôt préalable sur achats du	Impôt préalables sur investiss. et			
médicaments	shop	charges exploitation			
SI 125,00	SI 480,00	SI 2 430,00			
31 125,00	31 460,00	31 2 430,00			
Stock et achat de médicaments SI 5 300,00	Stock marchandises shop SI 8 900,00				
Mobilier et agencement du cabinet	Appareils et machines du cabinet	Véhicule d'entreprise			
SI 35 000,00	SI 120 000,00	SI 4 500,00			
<u> </u>	01 120 000,00	5. + 500,00			
I					
		-			
					
L		_			
Autres immobilisations	Local commercial (cabinet et shop)	Divers immobilisations du shop			
SI 95 400,00	SI 320 000,00	SI 34 000,00			
	_				
	l l				

Fournisseurs de médicaments	Fournisseurs du shop	Bons cadeaux
SI 2 300,00	SI 4 590,00	SI 1 500,00
<u> </u>		•
		TVA due 2.6% sur les
TVA due 8,1% sur cabinet	TVA due 8,1% sur le shop	médicaments
SI 4 400,00	SI 320,00	SI 275,00
01 4 400,00		01 270,00
		
		
<u> </u>		
7/4 > 1/ : / 7/4	O /	0 /
TVA à décaisser - c/c TVA	Créancier garage Tacot	Créanciers divers
TVA à décaisser - c/c TVA	Créancier garage Tacot	Créanciers divers SI 12 300,00
TVA à décaisser - c/c TVA	Créancier garage Tacot	
TVA à décaisser - c/c TVA	Créancier garage Tacot	
TVA à décaisser - c/c TVA	Créancier garage Tacot	
TVA à décaisser - c/c TVA	Créancier garage Tacot	
TVA à décaisser - c/c TVA	Créancier garage Tacot	
TVA à décaisser - c/c TVA	Créancier garage Tacot	
TVA à décaisser - c/c TVA	Créancier garage Tacot	
TVA à décaisser - c/c TVA	Créancier garage Tacot	
TVA à décaisser - c/c TVA	Créancier garage Tacot	
TVA à décaisser - c/c TVA	Créancier garage Tacot	
	Créancier garage Tacot	SI 12 300,00
Hypothèque Migros	Privé	SI 12 300,00
		SI 12 300,00
Hypothèque Migros	Privé	SI 12 300,00
Hypothèque Migros	Privé	SI 12 300,00
Hypothèque Migros	Privé	SI 12 300,00
Hypothèque Migros	Privé	SI 12 300,00
Hypothèque Migros	Privé	SI 12 300,00
Hypothèque Migros	Privé	SI 12 300,00
Hypothèque Migros	Privé	SI 12 300,00

Honoraire	e vétér	inaire		Ventes de	médic	aments	F	PRAMV sur	médica	aments
	SI	165 800,00			SI	34 050,00	SI	13 620,00		
	+-				+-					
	+-				+-					
	+									
	+				+	-				
Déductions obt		sur activité	Déd			sur activité				
de	base				base			Prestation		
	SI	1 340,00	SI	250,0	0				SI	350,00
					1					
A - l 4			\/				Г		6 :.	
Achats march		es du shop	vei	ites marci		es du shop		is de cartes		ie ventes
SI 12 400,00	4				SI	45 300,00	SI	450,00		
	_									
	1									
	•				•					
							Fra	is et entretie	ne váh	icules de
Salaires et ek	orgoo	cociolos		Assurance	oc ont	ropriso	114	livra		icules de
Salaires et ch		Sociales	CI			reprise				
SI 28 900,00	4—		SI	3 400,0	4		SI	4 129,00		
	-									
	-				_					
Charges	financ	ières	Αι	itres charg	es d'e	xploitation	Di	verses charg	ies sur	le shop
SI 2 785,00			SI	34 800,0			SI	15 230,00		•
	+				+					
	+-				_					
	+									
	+-				+					
	+-				_					
	+				-	-				
Charges										
excep	tionne	els								
	1									
					1					
	+		-		-					